



## AGENDA

### Séances publiques

#### Lundi 4 avril

– 15h : Installation de **Bernard Stirn** (sous la Coupole).

#### Les 7-8-9 avril

Colloque organisé par **Jean-Robert Pitte** : « À quoi sert la géographie ? »



#### Lundi 11 avril

– 10h30 : « Technologies émergentes et sagesse collective », présentation du rapport d'étape par **Daniel Andler** et des membres de son équipe.

– 15h : **Paul Colrat**, ancien élève de l'Ens, agrégé de philosophie : Se sauver du salut.

– 17h : Comité Secret.

**Lundi 18 avril** : Pâques.  
Pas de séance.

**Lundi 25 avril et Lundi 2 mai** : Pas de séance.

#### Lundi 9 mai

– 15h : Installation de **Louis Vogel** (sous la Coupole)



## DÉPÔT D'OUVRAGE

### Georges-Henri Soutou

dépose en séance l'ouvrage de Patrick Weil, *Le Président est-il devenu fou ? Le diplomate, le psychanalyste et le chef de l'État* (Grasset, 2022, 480 p.)

**Bernard Stirn** dépose le livre de Bastien Lignereux, *Les impôts sur le patrimoine de 1789 à nos jours* (Lgdj, Lextenso, 2022, 168 p.)

## Séance du lundi 28 mars Sauver le bien commun ?

**Émilie Tardivel-Schick**

professeure extraordinaire de philosophie à l'Institut catholique de Paris

À la question de savoir ce qu'il y a à sauver, la planète constitue une réponse systémique qui transcende la multiplicité des réponses possibles : ainsi, sauver la planète, ce serait sauver le bien commun. Pourtant, comment prétendre sauver ce qui nous constitue et donc nous sauve ? La planète ne doit pas être sauvée mais respectée parce que c'est elle qui nous sauve. Elle nous oblige à reconnaître que nous ne sommes pas ce qui sauve, mais que nous faisons au contraire partie de ce qui est à sauver. Dès lors, comment opérer ? En exhortant l'homme à rechercher « ce qui sauve et est avantageux » comme le dit Platon, à savoir « le bien » qui est principe et fin de tout ce qui est : le bien commun.

Le premier concept que la crise écologique, qui est avant tout une crise morale, nous invite à revisiter est celui d'intérêt général, inséparable de la constitution de l'État moderne. Dans son rapport public de 1999, le Conseil d'État le définit comme « la pierre angulaire de l'action publique, dont il détermine la finalité et fonde la légitimité ». Il précise que ce n'est qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle que l'idée d'intérêt général a supplanté la notion de bien commun, qui serait une manière ancienne, morale et religieuse, de concevoir le principe et la fin de l'action publique. Toutefois, l'intérêt général ne serait pas une simple version sécularisée du principe de bien commun. Contrairement à celui-ci, l'intérêt général n'aurait pas de contenu préétabli, il faudrait « à tous moments, préciser ses contours et faire valider, par des procédures démocratiques, les buts retenus comme étant d'intérêt général » (Rapport public du Conseil d'État, *L'Intérêt général*, EDCE, n°50, 1999, p.261) ; alors que le bien commun supposerait une conception substantielle du principe et de la fin de l'État. Ainsi, l'intérêt général serait le résultat d'un artifice rationnel. Dans la philosophie politique moderne, cet artifice prend la forme de deux grandes figures : l'approche volontariste, qui nomme « contrat social » l'artifice rationnel dont résulte l'intérêt général, et que l'on retrouve chez Rousseau ; et l'approche utilitariste de J. Bentham, qui identifie cet artifice rationnel à un calcul d'utilité.

Le concept de volonté générale, entendue non pas comme la somme de volontés particulières mais comme une volonté visant le bien commun, préexistante au contrat social et s'exprimant dans la législation et la jurisprudence, est ce qui permet au contrat social de devenir effectif. L'approche volontariste fait dépendre l'effectivité du contrat social de l'alignement des intérêts particuliers sur un bien commun qu'ils ne créent pas. Ce n'est donc pas le contrat social qui sauve le bien commun, c'est au contraire le bien commun qui sauve le contrat social en lui permettant de devenir effectif.

La question se pose alors de savoir comment définir le bien commun sur lequel doivent s'aligner les intérêts particuliers. Dans son ouvrage *Autorité et bien commun*, le philosophe et théologien jésuite Gaston Fessard propose une analyse du concept de bien commun, en distinguant les 3 catégories qui le constituent : le « bien de la communauté », à savoir l'ensemble des biens, privés et publics, matériels et moraux, d'une communauté ; la « communauté du bien », c'est-à-dire le désir profond de bien universel qui travaille tout homme et qui s'exprime dans la reconnaissance des droits universels ou les droits de l'homme ; le « bien de la communion » qui est le travail de la conscience pour user des droits universels qu'elle s'est vue reconnaître, pour assurer le bien de sa communauté particulière. Ainsi, les objectifs du développement durable, adoptés en 2015 par l'ONU, font aujourd'hui partie des normes constitutives de l'aspect universel du bien commun, cette « communauté du bien ». Ces 17 objectifs ne sont pas des valeurs collectives, mais des exigences morales, qui permettent d'aligner les intérêts particuliers des États, comme des entreprises, sur un bien commun qu'ils ne créent pas. Ce n'est pas la défense de valeurs qui sauve le bien commun, mais la recherche du bien commun qui sauve toute valeur de se réduire à la création d'exigences sans fondement. Contre le concept de valeur, il convient aujourd'hui de renouer avec ce qui permet à l'homme de rechercher le bien commun : l'exercice de la vertu, confronté à un nouvel enjeu, celui consistant à concilier l'amour des lois et de la patrie avec l'amour des droits et de la planète.

À l'issue de sa communication, Émilie Tardivel-Schick a répondu aux questions et observations que lui ont adressées **P.A. Chiappori, J. Baechler, B. Stirn, Y. Gaudemet, C. Delsol, J. de Larosière, C. Tiercelin, J.R. Pitte, B. Bourgeois, R. Brague.**

## IN MEMORIAM ALAIN PONS (1929 - 22 mars 2022)



Alain Pons, correspondant de la section Philosophie de l'Académie élu le 21 juin 2004 à la place laissée vacante par le décès de Jeanne Hersch, est décédé le 22 mars 2022 à quatre-vingt-douze ans. Né en 1929, normalien, agrégé de philosophie, Alain Pons a enseigné pendant trente ans la philosophie à l'université de Paris X – Nanterre. Ses travaux ont porté sur la pensée philosophique et politique du XVIII<sup>e</sup> siècle français et sur celle de l'Italie, de la Renaissance à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Dans le domaine français, on lui doit un compendium de *l'Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert (1964), une édition copieusement annotée du *Dictionnaire philosophique* de Voltaire et de *l'Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain* de Condorcet. Dans le domaine italien, il a traduit et présenté le *Livre du Courtisan* de Baldassare Castiglione (1987), la *Galatée* de Giovanni Della Casa (1988), les *Ricordi : Conseils et avertissements en matière politique et privée* (1998), de Guichardi, mais le centre de ses travaux a été le philosophe, historien et juriste napolitain Giambattista Vico, qu'il a fait connaître en France et sur lequel il a écrit *Vie et mort des Nations – Lecture de la science nouvelle de Giambattista Vico* (Gallimard, 2015). En 2003, il avait été présenté en des termes aussi chaleureux qu'élogieux par son ami **Alain Besançon** à la Société des Gens de Lettres [▶](#) et il avait livré "son" Vico [▶](#) devant l'Académie dans le cadre du programme « Personnages et caractères » conçu par Emmanuel Le Roy Ladurie [▶](#).

### DANS LA PRESSE ET SUR LES ONDES

Lundi 28 mars, **Serge Sur** a écrit « **Un nouvel élargissement de la légitime défense** » dans le *ThucyBlog* n°203 [▶](#).  
Jeudi 17 mars, M. Sur a participé à l'émission de Marie-France Chatin, Géopolitique, sur *RFI*. Il s'agissait d'un débat autour du dernier dossier de *Questions internationales*, publication bimestrielle de la Documentation française, dont l'académicien est rédacteur en chef. Le thème de l'émission était : « **La guerre en Ukraine : tournant majeur pour l'OTAN ?** ». Les autres intervenants étaient Frédéric Charillon et Amélie Zima [▶](#).

Samedi 26 mars, **Jean-Claude Casanova** et Jean-Marie Colombani ont de nouveau consacré leur émission hebdomadaire *Commentaire (Radio Classique)* à la guerre en Ukraine et à ce qui permet de « *décourager la guerre sans faire la guerre* », en compagnie de leur invité Michel Duclos [▶](#).

Samedi 26 mars, **Chantal Delsol** était, avec Francis Laloupe, invitée de *Grand Angle* sur *TV5 monde* pour répondre à la question : « **Les démocraties se portent-elles mal ?** » [▶](#)

Mardi 22 mars, Vincent Roux, rédacteur en chef du *Figaro live*, recevait **Thierry de Montbrial** dans « **Guerre en Ukraine : le point de vue de Thierry de Montbrial** ». Selon lui, cette guerre annonce un changement considérable pour les décennies à venir, notamment sur la manière dont nous appréhendons les problèmes de sécurité en Europe. Poutine a déjà – mais à quel coût – presque obtenu de Zelensky le renoncement à ce que l'Ukraine entre dans l'OTAN et la perte du Donbass et de la Crimée. Si Poutine est isolé, la question est de savoir *qui* conseille Zelensky, lequel se révèle d'une grande habileté politique. Pour les Américains et les Chinois, il y a un intérêt commun et complémentaire : les Américains ont à se montrer des alliés crédibles de l'Europe sans prendre le risque d'une escalade et sans que Poutine fasse des gains stratégiques importants. La Chine a elle aussi intérêt à empêcher l'extension de l'OTAN mais elle n'est pas prête à affronter les conséquences d'une désorganisation du marché ni celle d'une escalade qui pourrait déclencher une troisième guerre mondiale. Pour les prochaines années, la fin d'une seconde guerre froide est exclue, la question de la montée de la Chine doit désormais être associée à celle de la Russie, la mondialisation de l'économie est compromise ; enfin, l'OTAN peut-il encore s'étendre à l'est et la défense européenne peut-elle devenir indépendante ou lui rester subordonnée ? (17'59, [▶](#)).

### À SAVOIR

Sur le site de la Société de géographie, **Jean-Robert Pitte**, son Président, publie une « **Lettre ouverte à Messieurs Vladimir Poutine et Serguei Choigou, président du Conseil d'administration et président exécutif de la Société de géographie de Russie** », dans laquelle il les exhorte à se détourner de la phrase "la géographie, ça sert à faire la guerre" pour en revenir à une géographie de la relation [▶](#).

### À LIRE

Le juge **Stephen Breyer**, membre associé étranger de l'Académie, explique dans *L'Autorité de la Cour suprême au péril de la politique* (Odile Jacob, octobre 2021, 144 p.) comment la Cour, par ses décisions marquantes au fil de son histoire, a gagné l'assentiment du peuple, clé de la sauvegarde du rôle du pouvoir judiciaire. L'autorité de la Cour et la prééminence du droit supposent non seulement que les juges aient une autonomie suffisante mais aussi que le public soit mieux informé sur le fonctionnement des institutions et qu'il ait à cœur d'y tenir sa place.

